

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00525

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - SIGNATURE D'UN AVENANT N°6 A LA CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, LA COMMUNE DE VILLARS ET L'EPORA POUR L'OPERATION «ZONE DU TRIOLET»

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 20 Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR. M. Vincent BONY. M. Lionel BOUCHER. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE. M. Régis CADEGROS. Stéphanie CALACIURA. M. Paul CELLE. M. Denis CHAMBE. Emmanuelle Mme CHAROLLAIS-CHEYTION, Jean-Jacques CHARROIN, М. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY. Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, FAYOLLE. M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie M. Jean-Claude FLACHAT. FOREST. Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole M. Luc FRANCOIS. M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE. M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET. Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161005-D20160052510-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20161212

Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, Daniel TORGUES. M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,

Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,

Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,

M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

BERROUKECHE, Michel BEAL, Mme Nora M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme JUBAN, Laurence Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - SIGNATURE D'UN AVENANT N°6 A LA CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, LA COMMUNE DE VILLARS ET L'EPORA POUR L'OPERATION «ZONE DU TRIOLET»

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Saint-Etienne Métropole a mis en place une politique d'action foncière en faveur de l'habitat et du renouvellement urbain.

Par convention en date du 07 mai 2008, Saint-Etienne Métropole et la commune de Villars ont confié la mission à l'EPORA de procéder à l'acquisition de tènements bâtis dégradés sur le secteur du Triolet, de réaliser des travaux de requalification foncière et d'engager les études s'y rattachant.

La commune de Villars a confié un mandat d'études à la SPL « Cap Métropole » afin de définir la programmation de cette opération dont le volet habitat prévoyait initialement 450 logements.

En l'absence d'un aménageur désigné en capacité d'acquérir les fonciers maîtrisés dont le portage arrive à terme, l'EPORA et la commune de Villars ont convenu de définir un système d'avances pour couvrir les dépenses engagées par l'EPORA.

La convention précise le calendrier des avances qui s'élèvent à un montant de 1 000 000 € et qui seront versées par la commune de Villars, sous la forme d'une première avance de 200 000 € en 2016 et d'une seconde avance de 800 000 € en 2017.

L'avenant prévoit un bilan qui sera réalisé dès le dernier trimestre 2017 et qui devra permettre de fixer le calendrier définitif et les conditions de clôture de la convention dont la date de fin prévisionnelle est fixée au 31 décembre 2021.

Le projet d'avenant est joint au dossier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 6 à la convention entre Saint-Etienne Métropole, la commune de Villars et l'EPORA pour l'opération « zone du Triolet ».</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU